



ACCUEIL DE LOISIRS LA SIRENE

La Sirène

Grande Rue – CHAGNOLET

accueillasirene@ville-dompierre-sur-mer.fr

06.07.66.01.82

PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026



SOMMAIRE

1.	Préambule	5
2.	Présentation de l'accueil de loisirs « La Sirène »	6
2.1	Présentation de la structure	7
	Situation géographique.....	7
	Locaux et équipements.....	7
2.2	L'équipe d'animation	9
	Composition et missions	10
2.3	L'enfant	11
	Publics accueillis	11
	Horaires d'ouverture	12
	Inscriptions	12
3.	Les objectifs du projet pédagogique.....	13
4.	Fonctionnement du periscolaire.....	16
4.1	Un accueil spécifique.....	16
4.2	Un accueil periscolaire matin et soir	17
	Le Matin.....	17
	Le soir	17
4.3	Un accueil periscolaire EN PAUSE MERIDIENNE.....	18
	Le MIDI	18
4.4	Introduction	19
4.5	Les enjeux et objectifs de la pause méridienne	19
4.6	L'encadrement.....	20
4.7	Rôle et missions des agents sur le temps de la restauration et de la Pause Méridienne.	20
	* L'équipe de restauration.....	20
	L'équipe d'encadrement (maternelle et élémentaire).....	21
	Pendant le repas	22
	Avant et après le repas	22
	Les Ateliers ludiques :.....	22
4.8	Fonctionnement	23
	Déroulement.....	23
4.9	Obligations des personnels d'encadrement de la Pause Méridienne.....	24
4.10	Enfant malade - Enfant accidenté	24
	En cas de maladie :.....	24
	En cas d'accident :.....	25
	Pharmacie.....	25

Traitement médical occasionnel.....	25
4.11 Projet d'Accueil Individualisé.....	26
4.12 Comportements inappropriés des enfants	26
CONTACTS.....	27
5. Fonctionnement de l'extrascolaire	29
6. Règles de securite	30
6.1 Règles internes à l'accueil de loisirs La sirene	30
6.2 Pour toute sortie	30
En balade, en rando	31
En bus	31
En cas d'incendie.....	32
En cas d'accident grave	32
Quelques situations d'urgences simples	32
7. Evaluation.....	34
Ces évaluations, qu'elles soient écrites ou orales, nous servent à améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs. En évaluant les actions que l'équipe pédagogique met en place, nous nous remettons en question. Nous surveillons les effectifs de fréquentation de l'accueil de loisirs et nous vérifions que nous suivons le Aproj et pédagogique.	34
8. Le fonctionnement du centre	35
8.1 journée type.....	35
8.2 Les différents temps de repas	36
8.3 Le temps d'accueil	36
8.4 Les activités	36
8.5 l'évaluation du projet concernant les vacances	36
AnnexeS du Projet pédagogique.....	37
1. La Direction du centre	37
2. L'ANIMATEUR	37
3. Les objectifs pédagogiques de cette semaine.....	38
4. Programme des animations	38

COURRIEL : ACCUEILLASIRENE@VILLE-DOMPIERRE-SUR-MER.FR

Aujourd'hui, les accueils collectifs de mineurs séduisent de plus en plus de parents, principalement parce qu'il s'agit d'une solution pratique pour ceux qui travaillent et n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants par leur famille ou une assistante maternelle.

Mais surtout, il ne faut pas le nier, c'est un lieu qui favorise la collectivité, la mixité et une journée riche en loisirs.

UN LIEU PEDAGOGIQUE OU LE JEU EST ROI.

Les enfants sont accueillis durant les temps périscolaires et extrascolaires, les mercredis en accueil de loisirs et pendant les vacances scolaires.

Tout au long de la journée, des animateurs formés seront présents afin de leur proposer des activités adaptées à leur âge (loisirs créatifs, activités sportives, grands jeux...).

A chaque journée son programme, il y en a pour tous les goûts !

S'amuser reste le mot phare à l'accueil de loisirs.

N'oublions pas qu'un enfant est un être à part entière avec des envies, des besoins et des attentes. Accompagnons-le au mieux pour l'aider à grandir et à s'épanouir. Permettons-lui de commettre des erreurs qui l'aideront à se construire et surtout, laissons-le rêver...

**« POUR QU'UN ENFANT GRANDISSE, IL FAUT TOUT UN VILLAGE »
(PROVERBE AFRICAIN)**

L'Accueil de loisirs est une petite structure municipale à caractère familial. Il se situe à Chagnolet, lieu-dit à quelques kilomètres du centre bourg de Dompierre-sur-Mer.

Une des préoccupations essentielles de **la municipalité** est d'amener les enfants et les jeunes à bénéficier d'outil de réussites. Le savoir, la connaissance et la culture sont des moyens d'accès à l'émancipation, à l'autonomie et à la citoyenneté. Ils permettent de construire des figures d'égalités et participent à nourrir des valeurs fortes telles que la solidarité et le vivre ensemble.

La Municipalité porte un socle de valeurs humanistes fortes, centrées sur la bienveillance, la détermination, l'engagement, la solidarité, l'égalité, la concertation et la transparence.

En tant que commune partenaire de l'UNICEF et labellisée Ville Amie des Enfants la municipalité œuvre au quotidien pour la promotion d'un « Vivre ensemble » serein, joyeux, dynamique. Pour garantir le plein épanouissement, le développement harmonieux et le bien-être présent et futur des bébés, enfants et jeunes de notre territoire, il s'agit d'agir, ces prochaines années, avec détermination et envie, en visant l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant.

La structure habilitée par le **Ministère de l'Education Nationale et le Service Départemental à la Jeunesse** à l'engagement et aux Sports. Il est donc soumis à la réglementation des accueils de loisirs (encadrement, activités, sorties...) et s'inscrit dans les enjeux et la démarche du Projet Educatif de Territoire (PEdT) dans lesquels la collectivité propose aux enfants du territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant et après l'école. Le PEdT se pense en complémentarité entre les temps scolaire, périscolaires et extrascolaires autour d'activités organisées avec les partenaires éducatifs du territoire et la communauté éducative. Depuis 2018, la commune adhère également au Plan Mercredi (régi par une charte) adossé au PEdT en valorisant la journée du mercredi dans une dynamique de continuité éducative. Il garantit en tant que Label, qualité éducative et savoir-faire des personnels.

« La Sirène » est un accueil collectif de Mineurs soutenu par la **Caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime**. La CAF – dans le Projet de Services Aux Familles - concourt par des subventions dites prestations de service à accompagner la commune dans le développement des offres d'accueil périscolaire et extrascolaire. Elle renforce l'accueil du mercredi par une bonification dite « Plan mercredi ». Elle soutient la commune dans l'accompagnement au BAFA et au BAFD. Le financement de base de ses prestations est complété depuis 2022 par un « bonus Territoire » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale déployée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'accueil de loisirs « La Sirène » est situé 31 Grande Rue, Chagnolet, 17139 Dompierre-sur-Mer. Il jouxte l'école primaire François Villon pour des raisons pratiques et de sécurité.

LOCAUX ET EQUIPEMENTS



Les conditions matérielles ont une importance capitale pour l'accueil des enfants. Ils doivent avoir la possibilité de jouer, de se reposer, de s'isoler, de retrouver leurs copains et copines, frères et sœurs, de vivre un moment agréable.

Les locaux doivent être propres, accueillants, gais et colorés. Les animatrices(eurs) sont responsables du matériel et des locaux. Ils en assurent l'entretien.

Chaque aménagement est pensé pour répondre au bien-être de l'enfant.

Le centre de loisirs est composé d'un RDC et d'un étage, dévolus au bon fonctionnement de la structure, qui sont composés ainsi :

EXTERIEURS

- ✓ 1 Cour fermée
- ✓ 1 préau fermé (celui de l'école)
- ✓ 1 terrain multisports « city-stade », inauguré en 2011. Il se trouve dans la cour de l'école François Villon. Il permet de pratiquer de nombreuses disciplines sportives (football, basket, volley-ball, etc.)

dans un espace dédié dont les conditions de sécurité sont garanties. Les jeux collectifs permettent le respect des règles et la coopération.



RDC

- ✓ Une cuisine contenant de l'électroménager (réfrigérateur, micro-ondes, etc.). Cette pièce sert à l'équipe pédagogique pour les activités culinaires.
- ✓ Des salles d'activités équipées de mobiliers adaptés à l'âge des enfants (tables, chaises, etc.).



- ✓ Une bibliothèque qui permet d'offrir un lieu agréable constitué autour du livre et de rendre les enfants autonomes. Ils peuvent emprunter le livre pour le finir à la maison. Le conte permet à l'enfant de s'exprimer et d'inventer de fabuleuses histoires.

La fiction est nécessaire ainsi que l'imitation comparative pour définir sa propre identité.



- ✓ De nombreux jeux de société mis à la disposition des enfants. Ils peuvent se détendre, partager et apprendre à jouer en respectant les règles : savoir perdre, savoir gagner. On joue avant tout pour s'amuser.

Les jouets et jeux doivent stimuler la personnalité de l'enfant (réflexion, concentration, raisonnement, esprit de recherche etc.). Ils favorisent l'expression orale.

Chaque groupe a accès à des toilettes et points d'eau différents.

ETAGE

- ✓ 1 bureau / salle de réunion de l'équipe
- ✓ 1 local servant de stockage du matériel pédagogique
- ✓ 2 salles qui ont vocation à servir de bibliothèque pour l'école et La Sirène

RESTAURANT SCOLAIRE :

Les enfants profitent, depuis avril 2021, d'un restaurant scolaire flambant neuf. Le bâtiment s'étend sur une superficie totale de 200 m². Il dispose d'une salle de restauration de 80 m², une cuisine équipée, des sanitaires, des vestiaires et une salle pour le personnel.

Le choix des couleurs et des matériaux s'est porté sur des tons doux et apaisants pour que la pause méridienne ou les goûters soient de vrais moments de détente pour les enfants.



- **Co-Directeurs** : Catherine MAINARD et Mathieu VIELPEAU présents sur les temps périscolaires, les mercredis et durant les vacances scolaires.

Missions

- ✓ Garantir le bon fonctionnement de l'accueil pour l'équipe d'animation et les enfants
- ✓ Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants, des animateurs(trices)
- ✓ Gérer les tâches administratives, matérielles, ainsi que le budget
- ✓ Être référents de son équipe, animer des réunions et les organiser
- ✓ Mobiliser et dynamiser son équipe autour du projet pédagogique
- ✓ Donner les moyens matériels à son équipe pour réaliser les divers projets d'activités
- ✓ Jouer leurs rôles de formateurs et assurer le suivi des animateurs
- ✓ Assurer les relations avec les familles et les différents partenaires
- ✓ Être garants de la mise en œuvre du projet pédagogique et rendre compte de leur travail à leur hiérarchie
- ✓ Veiller au respect des normes d'hygiène

➤ Les animateurs/animatrices

Titulaires ou en cours de formation BAFA, d'un CAP petite enfance, ou toute autre qualification réglementaire, ils (elles) sont en accord avec le projet pédagogique et le font vivre.

Animateurs(trices) permanents ou non présents sur les temps périscolaires, les mercredis et les vacances. Leur nombre peut varier selon la période et les effectifs d'enfants inscrits conformément aux quotas d'encadrement.

Ils doivent être capables de développer des « savoirs être » et des « savoirs faire ».

Ils doivent faire preuve de souplesse et de diplomatie dans les moments de communication avec les enfants.

Ils veilleront à rester objectifs, mesurés et professionnels quant au discours tenu aux parents, et ce notamment en cas de problème avec un enfant, dont il s'engage à en parler AUPARAVANT avec l'équipe de Direction.

Missions

- ✓ Proposer et animer des activités
- ✓ Assurer la sécurité morale et psychoaffective de l'enfant
- ✓ Être garant de l'application des règles de vie, du respect des lieux et du matériel
- ✓ Prendre en compte les besoins de l'enfant
- ✓ Être à l'écoute de celui-ci pour assurer son bien-être, mais aussi pour entendre ses choix et propositions
- ✓ Etablir et conduire des projets d'animations dont ils sont les garants

Le devoir de l'équipe toute entière est de promouvoir un esprit de solidarité et de favoriser l'éducation et la citoyenneté.

Elle doit être capable :

- ✓ D'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, de mettre en place des animations diverses en favorisant l'envie forte de s'amuser, de découverte des milieux naturels, humains, culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité.
- ✓ D'assurer la sécurité des enfants, leur bien-être, le respect de leur rythme biologique, la mise en place d'un lieu convivial dans le respect mutuel.

Il est nécessaire de mettre l'accent sur la participation de tous à l'organisation de la vie quotidienne dans le respect des prérogatives de chacun.

La fermeture de l'Accueil ne devant pas être uniquement la préoccupation de celui qui part en dernier, chacun(e) s'efforcera donc avant de partir de vérifier la fermeture des fenêtres, du rangement de sa salle, d'éteindre les lumières...

2.3 L'ENFANT

PUBLICS ACCUEILLIS

« La Sirène » est ouverte aux élèves de l'école primaire François VILLON à Chagnolet âgés de 3 à 11 ans.

- En périscolaire, la structure peut accueillir 20 enfants le matin dont 8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans. Le soir, la capacité est supérieure, elle s'élève à 48 enfants (20 de moins de 6 ans et 28 de plus de 6 ans).
- Les mercredis et vacances scolaires, la capacité d'accueil est de 40 enfants, 16 de moins de 6 ans et 24 de plus de 6 ans.

LA PLACE DE L'ENFANT

- **L'enfant âgé de 3 à 5 ans** pose beaucoup de questions, il est centré sur lui-même. Ces réactions sont provoquées par le besoin d'affection et de sécurisation. Il faut l'écouter et le comprendre, lui apprendre les règles de la vie collective, à faire des choix, lui permettre de développer son sens imaginaire et pratiquer des activités individuelles.

Une journée en accueil de loisirs est une journée faite de moments actifs qui nécessitent de l'attention et donc qui peut être fatigante pour les plus petits.

Les moments forts sont donc nombreux, mais un enfant a besoin plusieurs fois par jour de temps de repos. Il est donc indispensable de ponctuer les journées de nombreux instants calmes (temps de sieste ou temps calme, jeux calmes, jeux de société, contes, dessins) et surtout de bien les organiser. Les animateurs doivent veiller à ne pas presser l'enfant. Ils doivent lui permettre de passer une journée à son rythme.

- **L'enfant âgé de 6 à 11 ans** affirme son caractère. Il est dynamique et autonome. Il apprend à s'identifier, à partager, à confronter des idées différentes et à vivre « ensemble ». Son temps d'activité est très important. A cet âge, il a besoin de se dépenser, de connaissances et de compétition. Il est confronté aux exigences et aux réalités d'une vie en collectivité. Il faut établir avec lui des règles de vie, lui laisser le choix de ses activités, lui proposer des jeux collectifs, lui donner des responsabilités.

Avec toute l'équipe d'animation nous veillons à ce que chaque enfant ait une place au sein du groupe. L'enfant doit se sentir en confiance pour passer de bonnes vacances. Nous sommes à leur écoute. La place de l'enfant est primordiale.

De plus avec la mise en œuvre du projet pédagogique, nous souhaitons que les enfants soient acteurs de leurs loisirs, qu'ils s'investissent le plus possible.

Un enfant qui se pose des questions, c'est la voix de tout un monde qui veut s'améliorer »

Tristan Bernard

HORAIRES D'OUVERTURE

Lors de l'accueil périscolaire, le centre est ouvert de 07h30 à 08h30 et de 16h30 à 18h30.

Durant les mercredis et vacances scolaires, il est ouvert de 07h30 à 18h30. Les enfants peuvent être inscrits à la ½ journée (avec ou sans repas) ou à la journée.

Ils sont accueillis le matin entre 7h30 et 9h30. Les départs ont lieu le soir à partir de 16h30.

Concernant les demi-journées, les départs se font à partir de 11h45-12h00 pour les enfants fréquentant l'accueil le matin. Les arrivées pour les après-midis, à partir de 13h15-13h30.

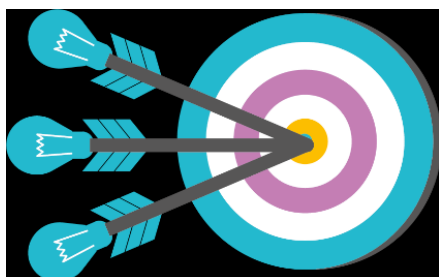
INSCRIPTIONS

La première inscription à l'accueil de loisirs La Sirène se fait en même temps que l'inscription scolaire, en complétant et en signant un document disponible sur le site internet de la mairie de Dompierre. Ce formulaire doit ensuite être retourné en mairie avec les justificatifs demandés (fiche sanitaire et attestation d'assurance extrascolaire).

En cours d'année, les inscriptions, modifications ou annulations doivent être effectuées par mail à l'adresse de La Sirène :

Courriel : accueillasirene@ville-dompierre-sur-mer.fr

3. LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE



« Il faut que jeunesse s’amuse »

Honoré de Balzac

AUTONOMIE

- Objectif opérationnel : Favoriser et valoriser l’autonomie de l’enfant

Les moyens :

- ✓ Mise à disposition d’outils et de matériels adaptés à chaque tranche d’âge
- ✓ Aménagement de différents espaces
- ✓ Accompagnement de chaque enfant dans les gestes de la vie quotidienne
- ✓ Adapter les activités aux tranches d’âge

RESPONSABILITE

- Objectif opérationnel : Favoriser et valoriser la socialisation de l’enfant, le développement de la responsabilité, la participation et l’implication de l’enfant dans le groupe

Les moyens :

- ✓ Connaissance du public et des caractéristiques de chaque tranche d’âge
- ✓ Apprentissage des gestes pratiques : habillage, déshabillage, aller aux toilettes seul, mettre le couvert, aider à ranger
- ✓ Incitation à prendre des responsabilités dans les activités : préparation, rangement, etc.
- ✓ Partage de leurs découvertes : laisser faire mais être là
- ✓ Sollicitation des enfants sur les activités proposées, prendre leurs idées

TOLERANCE

- Objectif opérationnel : Favoriser l’émergence de la citoyenneté, de la tolérance et de l’entraide, valoriser les droits et les devoirs de l’enfant

Les moyens :

- ✓ Instauration des règles de vie communes aux différents acteurs : élaboration d'un règlement intérieur par les enfants (je peux faire-je ne peux pas faire)
- ✓ Apprentissage de la politesse : bonjour, s'il te plaît, merci, au revoir
- ✓ Connaissance des droits et devoirs des enfants par des jeux
- ✓ Lutte contre les incivilités
- ✓ Partage et aide aux plus petits pour réussir

DECOUVERTE ET CURIOSITE

- Objectif opérationnel : Favoriser l'accès à la culture et à la diversité sportive, stimuler la créativité et l'esprit d'initiative, favoriser l'ouverture au monde et initier l'enfant à toutes formes d'expression

Les moyens :

- ✓ Mise en place de thématiques variées
- ✓ Diversification des activités : éveil, sportives, culturelles, artistiques, etc.
- ✓ Réalisation d'ateliers créatifs : transformation d'un objet en laissant libre cours à son imagination, imaginer une composition...
- ✓ Activité bricolage : apprendre à se concentrer et à achever une création en cours, développer son habileté et son sens de l'esthétisme.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Objectif opérationnel : Initier l'enfant au développement durable et au respect de l'environnement

Les moyens :

- ✓ Participation aux animations et manifestations locales
- ✓ Elaboration de mini-jardins : plantations de fleurs, légumes, plantes aromatiques, semis, etc.
- ✓ Sensibilisation au développement durable : tri sélectif, recyclage des emballages ménagers et alimentaires

ECOUTE / ECHANGES

- Objectif opérationnel : Construction de partenariats, mise à disposition des infrastructures existantes et d'intervenants associatifs bénévoles

Les moyens :

- ✓ Participation à des journées intergénération
- ✓ Implication d'intervenants extérieurs
- ✓ Mobilisation des associations locales
- Objectif opérationnel : Favoriser la communication avec les différents acteurs

Les moyens :

- ✓ Création de programme d'activités

- ✓ Mise en place d'un système d'affichage à l'intention des familles
- ✓ Transmission du projet pédagogique et activités à l'école
- ✓ Règles de vie concertées avec l'école

- Objectif opérationnel : Favoriser et renforcer la participation et l'implication des parents dans la démarche de réussite éducative

Les moyens :

- ✓ Journées à thème parents / enfants
- ✓ Invitation des parents à des temps forts
- ✓ Sollicitation des parents pour récupérer des matériaux tout au long de l'année, les sensibiliser au recyclage (bouteilles vides, boîtes de céréales, rouleaux de papier, etc.)

- Objectif opérationnel : Participer à des projets variés

Les moyens :

- ✓ Réalisation de plantation pour la tombola du vide-greniers organisée par l'Association des parents d'élèves
- ✓ Goûters partagés, Anim'City en lien avec le Conseil municipal des jeunes
- ✓ Grandes manifestations de la commune : la grande lessive, journée commémorative des droits de l'enfant

- Objectif opérationnel : Favoriser la réussite scolaire

Les moyens :

- ✓ Aide aux devoirs
- ✓ Relais entre les parents et l'équipe des enseignants de l'école François Villon

La validation du projet éducatif territorial labellisé « Plan Mercredi » est le cadre de confiance pour encourager et consolider les projets portés par la collectivité.

Le respect des objectifs éducatifs et pédagogiques de la structure permet aux enfants l'accession progressive à l'autonomie dans la joie, la socialisation, l'éducation à la citoyenneté, la solidarité, l'initiative et la créativité, l'ouverture culturelle mais aussi au respect de l'environnement.

Le respect mutuel de chacun, la pratique d'activités variées, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité, constituent des moyens efficaces pour atteindre ces objectifs.



4.1 UN ACCUEIL SPECIFIQUE

Les enfants atteints de troubles médicaux ou autres peuvent être accueillis. Toutefois, un PAI est obligatoire pour que l'équipe d'animation puisse répondre aux besoins de ces enfants.

Des repas spécifiques peuvent être prévus dans le cadre des PAI et certains aménagements peuvent être organisés.

L'équipe d'animation essaie toujours de répondre au mieux au besoin d'une famille pour un accueil particulier et individuel, qu'il soit occasionnel ou permanent dans la mesure des moyens qui lui sont alloués et que l'organisation permettra.

LE MATIN

Accueil des enfants et des parents de 07h30 à 08h30

- Temps libre : coloriages, contes, dessins, découpages, collages, jeux de société...
- Accompagnement des enfants dans la cour de l'école pour les plus grands et dans la classe pour les moins de 6 ans.
- Les informations concernant chaque enfant sont transmises aux différents organismes.

LE SOIR

Accueil des enfants de 16h30 à 18h30

- Un goûter, fourni par le restaurant scolaire de la commune, est servi à chaque enfant : choix entre pâte à tartiner, confiture, barre de chocolat, fruits, miel, fromage, lait etc.). C'est un moment convivial où les enfants se retrouvent tous (frères, soeurs, copains, copines...)
- Fatigués souvent de leur journée, les enfants peuvent se reposer en s'isolant (bibliothèque), jouer (jeux collectifs à l'extérieur, jeux de société, etc.). Les enfants ont le choix de participer à des activités manuelles (peinture, pâte à modeler, découpages, origami, pâte à sel etc.) ou des activités sportives (athlétisme, hockey, lutte, hand, etc.)
- Pour les plus grands, possibilité de commencer leurs leçons (réponse à la forte demande des parents)
- Accueil des parents : les infos concernant le déroulement de la journée sont transmises aux parents (école +ACM)

LE MIDI



Accueil des enfants de 11h45 à 13h35

- La politique d'accueil de la ville de Dompierre-sur-Mer prévoit de mettre les enfants au centre des préoccupations, ce qui induit un temps de restauration et une pause méridienne de qualité. Dans cette perspective, la direction de l'éducation, a souhaité travailler à un projet de fonctionnement de la pause méridienne, comme une référence commune pour l'ensemble des acteurs professionnels intervenant sur ce temps d'accueil des enfants.
- Le présent document est réalisé par l'équipe du centre de Loisirs de la Sirène, le service municipal de la Restauration scolaire et les personnels municipaux des écoles, comme un document de référence pour proposer aux enfants un temps de restauration et de pause dans les conditions les meilleures.
- Cet outil doit rester vivant et évoluer régulièrement en fonction des bilans et projets qui pourront être mis en œuvre chaque année.
- Il doit aider à ce que les Services et les agents constituent une équipe pluriprofessionnelle, et travaillent en complémentarité les uns avec les autres, au service des habitants, dans une démarche partenariale, de collaboration et de bienveillance.

La ville de Dompierre-sur-Mer assure l'organisation de la restauration scolaire et de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne. Placés sous l'autorité de Monsieur le Maire, les services, qui interviennent, s'adressent aux enfants scolarisés dans les cycles maternels et élémentaires des écoles publiques de la ville.

La direction de l'éducation et l'accueil de loisirs de La Sirène veille au bon déroulement de ce temps et assure l'organisation d'un moment de détente et de convivialité dans un environnement favorable aux enfants en proposant de véritables lieux d'éducation et de socialisation.

Le service de la restauration propose des repas sains et équilibrés, élaborés à partir de produits majoritairement frais sur chaque école ou groupe scolaire.

L'équipe d'animation de La Sirène assure, pour sa part, l'accueil et l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne, propose des temps et des espaces d'animation et de détente ludiques, depuis la sortie de la classe du matin jusqu'à la reprise de celle-ci l'après-midi (11h45 à 13h35).

Les agentes spécialisées des écoles maternelles sont également présentes pour garantir aux jeunes enfants une continuité des repères pendant ce temps.

Tous les acteurs encadrant le temps de pause et de restauration, sont à l'écoute des difficultés rencontrées sur le terrain et sont garants des dispositions prises au regard du présent document.

4.5 LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA PAUSE MERIDIENNE

1) Servir à l'enfant un repas de qualité adapté à ses besoins

- Durant son repas, favoriser l'éveil au goût des enfants.
- Informer l'enfant sur l'équilibre nutritionnel.
- Associer et responsabiliser l'enfant sur l'organisation de son repas.
- Faire respecter à l'enfant les règles d'hygiène.
- Sensibiliser à la notion de partage.
- Sensibiliser au respect de l'environnement, à la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage.

2) Garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective

- Respecter les rythmes et besoins de l'enfant.
- Permettre à l'enfant d'avoir des repères rassurants et structurants.
- Faire de la pause méridienne un moment d'échange, de plaisir et de détente.
- Permettre à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

3) Permettre à l'enfant de poursuivre ses apprentissages de l'autonomie et de la responsabilité liés à la socialisation.

- Etablir un climat de respect et de convivialité
- Mettre en œuvre tous les moyens pour permettre à l'enfant de faire par lui-même.
- Sensibiliser l'enfant à la vie en collectivité et au « faire avec » les Autres.

4) Permettre à l'enfant de se détendre entre 2 temps forts d'apprentissage scolaire.

4.6 L'ENCADREMENT

La pause méridienne de Dompierre-sur-Mer est encadrée d'une part par des animateurs et animatrices professionnel(le)s de l'accueil de loisirs de La Sirène, mais également par des personnels municipaux agents polyvalents de restauration et ATSEM.

Le centre de Loisirs de la Sirène propose pour une partie des enfants et à tour de rôle des animations assujetties à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs. Il convient notamment de respecter les taux d'encadrement suivants :

- 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire
- 1 animateur pour 14 enfants en maternelle

4.7 ROLE ET MISSIONS DES AGENTS SUR LE TEMPS DE LA RESTAURATION ET DE LA PAUSE MERIDIENNE.

Sur le temps de pause méridienne, les agents sont répartis en 2 équipes :

L'équipe de restauration est responsable du service des repas.

L'équipe d'encadrement accompagne les enfants pendant les temps de repas et les temps de récréation avant et après le repas.

L'organisation peut être adaptée en collaboration entre les différentes équipes.

*** L'EQUIPE DE RESTAURATION**

Elle est composée de deux agents de service.

Sa mission est d'assurer la préparation et la distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Son rôle est de :

- Préparer des repas dans le respect des règles d'hygiène, dans le temps imparti.
- Installer le couvert pour le 1^{er} service
- Préparer l'eau et l'entrée sur la table avant le service.
- Assurer la répartition en plats par table.
- Déposer le pain une fois les enfants assis.
- Installer les couverts pour le second service après débarrassage et le nettoyage des tables avec l'aide éventuelle des enfants.

Elle est composée d'animateurs, et des ATSEM. Elle peut être renforcée également par la présence d'A.E.S.H (accompagnement des enfants en situation de handicap). Des intervenants extérieurs thématiques peuvent être associés occasionnellement (Bénévoles de l'association Lire et Faire lire).

- a) L'équipe d'encadrement assure l'accompagnement des enfants pendant le repas aux côtés des agents de service. Ensemble, ils mettent en place les conditions favorables pour que ce temps soit convivial, calme et un moment d'échanges. Les animateurs assurent également l'encadrement et l'animation des temps de récréation avant et après repas. Ils proposent aux enfants un cadre propice à la détente et au jeu.
- b) Pour les élèves maternels, les ATSEM assurent par leur présence une continuité dans la journée de l'enfant. Elles sont un relais d'information auprès des enseignants, des familles et de l'équipe de pause méridienne. Comme tous les autres membres de l'équipe, elles interviennent avant, pendant et après le repas (pour l'accompagnement à la sieste, par exemple, en fonction du projet d'école et de l'heure du coucher).
- c) L'A.E.S.H., s'occupe d'enfant nécessitant un accompagnement singulier. Cet agent se trouve présent aux côtés de l'enfant dans le temps scolaire. Il n'a pas la charge de l'encadrement collectif, mais peut intervenir dans une situation nécessitant une intervention immédiate.

En maternelle comme en élémentaire, le rôle de l'équipe d'encadrement est de :

- Assurer une transition entre l'école et la pause méridienne,
- S'assurer qu'un passage aux toilettes avec lavage des mains soit effectué avant et après le repas - Maternels
- Animer, surveiller les temps de récréations avant et après le repas.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Être force de propositions auprès des enfants, si nécessaire.
- Prévenir les conflits entre enfants et assurer un climat bienveillant.
- Organiser une entrée calme dans le restaurant - Maternels
- Aider matériellement l'enfant à prendre son repas (découpe de viande, fruit et gestion des quantités, service...) - Maternels
- Inciter à goûter tous les plats - Maternels
- Sensibiliser à l'équilibre alimentaire – Maternels
- Veiller à ce que l'enfant mange correctement (apprentissage de la propreté, serviette, utilisation de ses couverts, se tenir assis) - Maternels
- Veiller à ce que chaque enfant se serve de façon raisonnable (notion de partage) - Maternels
- Maintenir un calme relatif dans la salle de restaurant afin de garantir un environnement convivial - Maternels
- Responsabiliser les enfants selon leur âge, certaines tâches peuvent leur être confiées (rassembler les assiettes, nettoyer la table etc...) - Maternels
- Être ferme sans pour autant faire preuve d'autoritarisme.

PENDANT LE REPAS

- ⇒ La découpe de la viande, les réapprovisionnements et le débarrassage des plats relèvent d'une collaboration étroite des agents. L'ensemble des agents sera réuni au plus tôt en début d'année pour en définir les modalités, cadrer les limites éventuelles et ouvrir les possibles en cas de situation dite de « crise ».
- ⇒ Ponctuellement, il sera proposé aux enfants, des animations en lien avec l'alimentation, le développement durable, durant le temps méridien (pendant le repas ou dans la cour).

Pour information : le temps accordé au repas doit être d'au moins 30 minutes.

AVANT ET APRES LE REPAS

- ⇒ La surveillance de la cour aux endroits stratégiques doit être active.
- ⇒ Des ateliers ludiques sont proposés aux enfants*.
- ⇒ Les ATSEM, en alternance, ont la charge d'accompagner les enfants à la sieste. Pour autant, dans certaines situations, les animateurs interviennent en soutien si nécessaire. Cela se gère en équipe.

L'organisation de la sieste en concertation avec les enseignants.

LES ATELIERS LUDIQUES :

Ils sont de plusieurs ordres :

- L'enfant joue avec ses camarades,
- L'animateur (trice) est source de propositions,
- Les enfants sont source de propositions
- Des intervenants sont sur place et proposent un atelier.

Du matériel est disposé dans chaque école : jeux de société, des jeux de cour et autres matériels sportifs d'appoint permettant de lancer des petits ateliers.

Des bénévoles de l'association LIRE ET FAIRE LIRE peuvent intervenir dans les écoles pour raconter des histoires.

Pour les animateurs du centre de loisirs de La Sirène, ces temps sont des moments privilégiés pour créer et approfondir des liens de confiance, recueillir les paroles et les envies des enfants. Ce sont aussi des moments où ils peuvent mettre en place des temps d'expression et d'écoute ainsi que des activités encadrées à l'initiative des enfants. Les animateurs développent les objectifs du Projet Pédagogique de l'accueil - lui-même faisant écho au Projet Educatif de Territoire - en adaptant leur action sur ce temps autour de trois axes, en lien avec les équipes enseignantes et la municipalité :

- Veiller au bien vivre ensemble entre enfants : prévenir ou apaiser les conflits, assurer la sécurité de chacun, faire respecter les règles de vie de l'école et de la vie en collectivité.
- Proposer un temps d'animation adapté à ce moment de la journée et en fonction de l'envie des enfants : relaxation, jeux collectifs, etc.
- Être un repère pour les enfants sur les différents temps de la journée : AEPS du matin, pause méridienne, AEPS du soir.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h35

Encadré par 4 animateurs du centre de loisirs la Sirène, 2 Atsem, 2 Agents de restauration

DEROULEMENT

Quatre animateurs interviennent sur le temps de pause méridienne. Deux d'entre eux assurent les animations. Un autre animateur assure la prise en charge des enfants maternels avec les Atsem et le quatrième la garderie pour le reste des enfants présents dans la cour. Un roulement est établi sur la semaine pour les animateurs qui interviennent dans le restaurant, le centre de loisirs, la cour et le city-stade.

Horaire	Animateur 1 et 2 Atsem	Animateur 2	Animateur 3	Animateur 4
11h45 - 12h30	Interviennent dans le restaurant : apprentissage du goût, utilisation des couverts, sensibilisation au gaspillage, entraide, partage, écoute, etc.	Il intervient dans la cour et met en place des temps d'animation. 18 enfants	Il intervient dans le centre de loisirs ou dans la cour ou le city stade et met en place des animations 18 enfants	Il intervient dans la cour en surveillance et en mode garderie. Il ne propose d'atelier d'animation
12h30 - 12h45	Fin du repas et accompagnement du groupe pour le lavage de mains.	Regroupement des enfants : toilettes et lavage de mains puis il dirige les enfants vers la restauration.	Accompagnés par les animateurs, les enfants du 1 ^{er} service arrivent de la restauration et les enfants du 2 ^{ème} service partent au restaurant.	Regroupement des enfants : toilettes et lavage de mains puis direction la restauration.
12h45 - 13h20	L'animateur intervient avec 1 Atsem en surveillance dans la cour auprès des enfants de moyenne section qui ne dorment pas.	Il intervient dans la cour ou le centre de loisirs et met en place des temps d'animation auprès de 14 enfants	Il intervient dans le centre de loisirs et met en place des animations à l'intérieur 18 enfants	Il intervient dans le restaurant : apprentissage du goût, utilisation des couverts, sensibilisation au gaspillage, entraide, partage, écoute, etc.
12h45	Les petites Sections partent à la sieste avec la 2 ^{de} Atsem			
13h20 13h35	Tous les enfants sont dans la cour – les animations sont terminées - Transmission des informations aux enseignants			

➤ Synthèse

- ⇒ **Amplitude de la Pause méridienne** : 11h45 à 13h35 soit 1h50
- ⇒ **Amplitude de l'ACM dans le temps PM** : 11h45 à 13h20 soit 1h35
- ⇒ **11h45/12h30** : 1^{er} service de restauration
- ⇒ 1 animateur et 2 ATSEM dans le restaurant, 2 animateurs en animation, 1 animateur en garderie
- ⇒ 1 agent polyvalent de restauration pour le service
- ⇒ **12h45/13h20** : 2^{ème} service de restauration
- ⇒ 1 animateur dans le restaurant, 2 animateurs dans la cour, 1 animateur en garderie

⇒ 1 agent polyvalent de restauration pour le service

4.9 OBLIGATIONS DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DE LA PAUSE MERIDIENNE

1. Administratives

- Etre rigoureusement à l'heure,

⇒ Le temps de responsabilité et de prise en charge des enfants est : de **11h45 à 13h35**.

⇒ En tout état de cause, **ne jamais partir avant 13h35**, et tant que les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'équipe enseignante.

- Ne jamais pénétrer dans la cuisine sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation et s'être équipé de la tenue réglementaire.

- Respecter une obligation de réserve et de discrétion, auxquelles chaque agent est tenu.

2. Pédagogiques

- Avoir une tenue correcte et adaptée dans le respect des bonnes mœurs et de la réglementation et un langage respectueux avec les enfants et les adultes.

- Entretenir une relation d'adulte vis-à-vis de l'enfant et avoir un langage adapté, respectueux.

- Assurer, dans la cour et dans la salle de restauration, une surveillance permanente et active (se déplacer, aller à la rencontre des enfants plutôt que de les interpeller de loin. Identifier les endroits sensibles et s'y poster)

- Ne jamais laisser d'enfants seuls (à table, aux toilettes...)

- Veiller à ce que les enfants soient couverts de façon adaptée. (En hiver, fermeture des manteaux et port des bonnets...)

- Ne jamais mettre en place de punition collective ni de punitions humiliantes verbales ou physiques.

- L'utilisation du téléphone portable personnel doit se concentrer exclusivement sur un besoin lié à la sécurité de l'enfant ou une activité (musicale par exemple).

4.10 ENFANT MALADE - ENFANT ACCIDENTE

EN CAS DE MALADIE :

La prise en charge se fait de manière individuelle (isoler l'enfant et le rassurer).

1. L'encadrant informe ses collègues de son détachement de la cour ou du restaurant.

2. Il a la charge d'appeler lui-même les parents, ou « répondant », notés dans le répertoire à sa disposition ou sur les fiches temps de vie de l'enfant. Si ces derniers ne répondent pas, il joindra le service enfance aux numéros de « contacts » (*dernière page du présent document*).

3. En fin de service, l'encadrant avisera l'équipe enseignante à la reprise des classes du problème et/ou du départ (éventuel) de l'enfant et le consignera dans le Cahier de Liaison¹.
4. Dans le même temps, il appellera le service Enfance pour informer de la situation et de la démarche mise en place. Ne jamais quitter les lieux sans avoir transmis les informations relatives à un soin ou un accident).
5. En cas de maladie grave même procédure que pour un accident.

EN CAS D'ACCIDENT :

Avant toute chose, suivre la procédure d'urgence ci-dessous

Prévenir ensuite les parents ou répondants, les enseignants et le service enfance.

1° degré : (égratignures, écorchures, coup...)

- ⇒ L'enfant est soigné sur place, un registre (Grand cahier²) est à compléter à chaque intervention. Ecrire lisiblement...

2° degré : (coupures importantes, bosses, coups avec hématomes, dents cassées, lunettes cassées ou abimées...)

- ⇒ L'enfant est soigné sur place (consigner les soins dans le Grand Cahier).
- ⇒ Etablir la déclaration décrivant l'accident avec précision (selon l'imprimé type), le jour même sur place et la transmettre au service enfance par le courrier interne.

3° degré : blessures ou malaises susceptibles de compromettre la santé de l'enfant, (Perte de connaissance, saignement important, douleur à un membre suite à une chute...).

- ⇒ Un animateur (trice) prend l'enfant en charge.
- ⇒ **Appeler le 15 avant toute chose.**
- ⇒ Etablir la déclaration (selon l'imprimé type).
- ⇒ D'autres membres de l'équipe sécurisent et rassurent les camarades présents lors de l'accident si nécessaire.

En maternelle : l'ATSEM accompagnera l'enfant qui part avec l'ambulance

En élémentaire : Un animateur accompagnera l'enfant qui part avec l'ambulance. Si les effectifs d'encadrement ne le permettent pas, un agent de service de la restauration scolaire sera chargé de l'accompagnement.

PHARMACIE

Elle est positionnée généralement dans le restaurant scolaire.

Le réapprovisionnement est à la charge du service Enfance, il convient aux équipes sur place d'identifier les besoins afin que les compléments soient apportés dans les meilleurs délais.

Une pharmacie est également installée dans l'école dont le réapprovisionnement est à la charge du service des écoles.

TRAITEMENT MEDICAL OCCASIONNEL

¹ Le Cahier de Liaison fait le lien entre le Temps « Pause Méridienne » et le « Temps Scolaire ». Avant et après, ainsi les enseignants et les équipes sont à même d'y consigner des éléments concernant les enfants.

² Le Grand Cahier fait office de « registre Médical » tout acte effectué par les équipes sur un enfant doit y être consigné.

En cas de maladie ponctuelle, un certificat médical (ordonnance) en cours de validité ainsi qu'une autorisation écrite du ou des responsables légaux sont obligatoires pour qu'un membre de l'équipe d'encadrement puisse administrer un médicament précis à un enfant.

- ⇒ Le service Enfance doit être avisé de cette demande.
- ⇒ Le consigner dans le cahier de liaison.

Il est également possible que les parents se déplacent afin d'administrer eux-mêmes un médicament.
Ex : L'enfant a mal à la tête, la mère vient lui donner du doliprane. Il est impératif de le consigner dans le **cahier de liaison**.

4.11 PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires ou toutes autres affections chroniques sont autorisés sous réserve de la mise en place d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) à fréquenter les restaurants scolaires de la ville de Dompierre-sur-Mer. Ce P.A.I. est à renouveler tous les ans. Il doit être affiché et visible de tous dans la salle de restauration. En cas d'allergie alimentaire grave ou complexe, le repas est fourni par les parents (dans certains cas extrêmes il peut être nécessaire que les couverts soient fournis). Les parents fournissent aussi en cas de besoin, la trousse de secours. Tout ceci est consigné dans le projet d'accueil individualisé.

L'établissement du P.A.I. se fait à l'espace famille.

La mise en œuvre des P.A.I. est supervisée par les affaires scolaires de la Direction de l'Éducation.

⇒ **Prendre connaissance du ou des P.A.I.**

Pendant le repas dans le restaurant, il faut veiller à ce que le plat soit réchauffé par l'équipe de restauration afin de le servir en même temps que les autres enfants (valable pour les paniers repas uniquement). L'encadrant doit veiller à ce que les plats soient distribués aux enfants concernés.

Concernant les P.A.I. avec médicaments, il est nécessaire de vérifier que la trousse d'urgence de l'enfant est conforme (médicaments + ordonnance, dosage + péremption).

⇒ **Plats de substitution (sans viande, sans porc)**

Informez la cuisine du nombre de plats et s'assurez de la distribution aux « enfants concernés ».

⇒ **Règles d'accueil**

Les enfants ayant un régime particulier peuvent manger avec les autres enfants. Les enfants seront identifiés avec des photos à la disposition et la discrétion du personnel.

4.12 COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS DES ENFANTS

En cas de comportements inappropriés d'enfants aux règles de vie en collectivité, il appartient aux membres de l'équipe de faire un rappel des règles de vie. Ce rappel peut se faire auprès d'un enfant en aparté ou dans un groupe si la situation le justifie.

En cas de situation récurrente, une fiche d'incident permet d'établir un rapport des faits, enclenchant un appel aux parents pour qu'ils interviennent.

Si ces étapes ne suffisent pas, le service Enfance du centre social en lien avec le service de l'Éducation convoquera les parents en vue d'une médiation, suivie d'une éventuelle exclusion temporaire.

CONTACTS

Chaque jour, une permanence est assurée par la Direction de l'Education et par le responsable de l'accueil de Loisirs de La Sirène, entre 11h45 et 13h35. Pour tout renseignement ou difficulté, il convient d'appeler :

Référents téléphoniques

Direction de l'Education

Laurence HENNI : 06.82.28.26.95
djsc@ville-dompierre-sur-mer.fr

Affaires scolaires

Stéphanie CRAVO : 05.46.35.35.38
dejs@ville-dompierre-sur-mer.fr

Responsable de l'accueil de Loisirs

Mathieu VIELPEAU : 05.54.55.03.51/06.07.66.01.82
accueillasirene@ville-dompierre-sur-mer.fr

Service de la restauration scolaire

Guillaume MACHEFERT :
06.45.12.84.23 / 05.46.35.38.93
gestioncuisinecentrale@ville-dompierre-sur-mer.fr



5. FONCTIONNEMENT DE L'EXTRASCOLAIRE

Les programmes sont distribués environ deux semaines minimums avant le début des vacances. Les inscriptions doivent se faire au moins une semaine avant la présence de l'enfant sur l'accueil de loisirs, pendant les petites vacances. Le délai est de 3 semaines pour les grandes vacances





6.1 REGLES INTERNES A L'ACCUEIL DE LOISIRS LA SIRENE

Il est interdit aux **enfants** :

- De sortir des locaux intérieurs et extérieurs sans l'autorisation d'un adulte.
- De sortir seul de la cour
- De se rendre seul dans les bâtiments sans autorisation
- De se rendre sur les bordures (derrières les bancs) de la cour

Pour **les animateurs**, bien penser à :

- ✓ Dès que l'on fait sortir des enfants dehors, il faut y aller avec eux ou vérifier qu'un animateur peut les prendre en charge. Les animateurs veillent à ce que les enfants ne sortent pas.
- ✓ Faire attention aux outils dangereux (cutter, compas, poinçons). Ils peuvent être utilisés en activité mais rangés dans des endroits fermés inaccessibles pour les enfants, dès que l'activité est terminée.
- ✓ Savoir se placer dans la cour, dans les salles de façon à avoir une surveillance globale et optimale. Vous devez avoir tous les enfants à portée de vue ce qui n'interdit pas de jouer avec eux, au contraire.
- ✓ Surveiller les allées et venues aux toilettes.
- ✓ Veiller à prendre en compte toutes les situations/réactions d'un enfant, même s'il n'est pas de son groupe. Signalez à votre/vos collègue(s) lorsque vous partez avec un enfant (toilettes, soin...) mais également quand vous prenez votre pose.

6.2 POUR TOUTE SORTIE

- Avant le départ, faire passer les enfants aux toilettes.
- Emmener les fiches sanitaires de son groupe avec soi.
- Être vigilant avant le départ à la tenue des enfants. Faire mettre des casquettes aux enfants s'il y a du soleil.

- Penser à la crème solaire si besoin.
- Emporter une trousse de secours et noter les soins apportés.
- Prendre de l'eau en fonction de la taille du groupe et de la météo. Penser aussi au pique-nique et/ou goûter si nécessaire.
- Prévoir un portable chargé sur le groupe pour être joignable mais aussi pour joindre les secours, donc penser à prendre/enregistrer les numéros d'urgence et de l'accueil de loisirs.
- Faire l'appel et vérifier le nombre d'enfants régulièrement, ne pas attendre qu'une autre animatrice le fasse.
- S'assurer des conditions météo.
- Si le groupe entier part, laisser sur la porte une fiche de sortie indiquant la date, le lieu, le nombre d'enfants et d'accompagnants, l'heure de départ et de retour, au moins un numéro d'appel d'urgence (responsable).
- Signaler sa destination à la directrice/à ses collègues.
- Au retour : mettre à jour la trousse de secours et ranger les fiches sanitaires ainsi que toutes les affaires emmenées.
- Penser aussi à respecter les horaires de départ mais surtout de retour annoncé aux familles.

EN BALADE, EN RANDO

- Les promenades et randonnées se déroulent sur des chemins balisés offrant des itinéraires permettant un accès facile à un point de secours et d'alerte.
- Prévoir une animatrice à l'avant et une à l'arrière du groupe voire une au milieu si le nombre d'accompagnant le permet. Penser au gilet fluo.
- Traverser toujours sur un passage piéton, même s'il est loin, que vous sécurisez d'un côté et de l'autre.
- Lorsqu'il n'y a pas de trottoirs, un groupe est assimilé à un véhicule, il doit donc rester à droite de la chaussée.
- Respecter et faire respecter l'environnement humain, matériel et naturel.

EN BUS

- Prévoir des lingettes, du papier ainsi que des sacs plastiques.
- Compter les enfants au départ, à la montée du bus mais aussi dans le bus après chaque arrêt.
- Pas d'enfants sur le siège central de la banquette arrière du bus.
- Mettre les enfants malades à l'avant du bus et leur remettre un petit sac spécial vomis.
- Vérifier que chaque enfant ait mis sa ceinture.
- Faire enlever les blousons et les pulls.

- Les animateurs sont répartis dans le bus, un est présent à chaque issue de secours.
- Le trajet doit se passer dans les meilleures conditions pour tous (pas de cris, chahut, nourriture...).
- Un animateur vérifie le bus (sièges et soutes), une fois que tous les enfants sont descendus et récupère tout ce qui a été oublié.

EN CAS D'INCENDIE

1. Mettre les enfants en sécurité

Rassembler les enfants de votre groupe dans le calme (ne pas crier). Les compter et les mettre en sécurité à l'extérieur, le plus loin possible du sinistre (mais pas du côté de la route). Avant de sortir vérifier qu'il ne reste personne dans les sanitaires. Fermer les portes (coupe-feu) pour éviter que l'incendie ne se propage. Une fois à l'extérieur, faites l'appel et vérifier que tous les groupes soient bien présents, ainsi que l'ensemble du personnel.

Rassurer les enfants et veiller à ce qu'ils restent calmes et à distance du sinistre.

2. Prévenir les pompiers en composant le 18 ou 112 (portable)
3. Prévenir la Mairie

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE

1. Mettre l'ensemble du groupe en sécurité (confier les autres enfants à un autre animateur ou à un enfant responsable)
2. Selon le cas, mettre l'enfant en Position Latérale de Sécurité
3. Prévenir les pompiers, prendre le temps de répondre à toutes les questions posées par le régulateur et ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité.
4. Prévenir la direction (à défaut la Mairie)
5. Prévenir les parents dans tous les cas.

QUELQUES SITUATIONS D'URGENCES SIMPLES

Plaies simples

Se laver les mains à l'eau et au savon.

Mettre les gants à usage unique.

Nettoyer la plaie et son pourtour de l'intérieur vers l'extérieur, savonner, rincer sécher.

Désinfecter avec une solution antiseptique et des compresses stériles.

Couvrir si nécessaire d'un pansement, laisser à l'air le plus possible.

Morsure

Toute morsure d'animal est dangereuse : consulter obligatoirement un médecin.

Morsure de Vipère

Allonger la victime, alerter les secours.

Aucun geste : pas de garrot, pas de succion, pas de sérum...Ne rien faire boire.

Seul l'aspi venin peut éventuellement être utilisé mais ne doit pas retarder l'appel des secours.

Saignement de nez

Faire asseoir l'enfant, tête penchée en avant.

Faire moucher, comprimer la narine qui saigne avec les doigts pendant 10 minutes.

Ne jamais allonger la victime, ne jamais faire pencher la tête en arrière (risque de vomissement et gêne à la formation du caillot).

Brûlure

Toujours refroidir la peau au plus vite à l'eau courante tant que c'est douloureux.

Retirer pendant l'arrosage les vêtements éventuels au contact de la brûlure sauf s'ils adhèrent à la peau.

Ne pas percer les cloques s'il y en a.

Contacter les secours.

Projection dans l'œil

- Si poussière, insecte ... : rinçage oculaire au sérum physiologique
- Si projection d'un produit chimique, rincer abondamment l'œil ou les yeux sous l'eau courante pendant 10 minutes et appeler les secours avec les références du produit.

Ingestion de produit toxique

- Ne pas faire boire, ne pas faire vomir.
- Asseoir la victime au sol.
- Identifier le produit en cause et alerter les secours.

Coup de chaleur et insolation

- Mettre au frais ou à l'ombre, dévêtir, rafraîchir avec des linges imbibés d'eau.
- Prendre la température et adapter la conduite à tenir en fonction.

Remarques

En cas d'appel des secours, prendre le temps de répondre à toutes les questions posées par le régulateur et ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité.

Bien penser à noter tout soin sur le registre infirmerie (même pour une égratignure)!

7. EVALUATION



L'évaluation sert à mesurer, juger et donc améliorer et réajuster l'action éducative.

La réussite complète des objectifs pédagogiques et le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs dépendent principalement de la qualité de mobilisation des enfants et de l'équipe pédagogique, de leur investissement au sein de l'Accueil de Loisirs et de leur participation tout au long des actions qui sont mises en place.

L'investissement et la mobilisation du public, ainsi que de l'équipe pédagogique, seront donc évalués, par le biais d'une communication constante au sein de l'équipe, avec notamment des réunions et des bilans en fin de période.

Les critères concernant la réussite des différentes périodes peuvent être évalués oralement : par la satisfaction des enfants, des parents et des animateurs, avec des retours positifs, mais aussi par les retombées du nombre d'enfants inscrits sur ces différentes périodes.

Ceci dans le souci d'adapter au mieux à notre public les actions proposées et menées au sein de l'accueil de loisirs.

CES EVALUATIONS, QU'ELLES SOIENT ECRITES OU ORALES, NOUS SERVENT A AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS. EN EVALUANT LES ACTIONS QUE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE MET EN PLACE, NOUS NOUS REMETTONS EN QUESTION. NOUS SURVEILLONS LES EFFECTIFS DE FREQUENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET NOUS VERIFIONS QUE NOUS SUIVONS LE APROJET PEDAGOGIQUE.

Nous nous servons de ces observations pour ne pas réitérer les mêmes erreurs.

8.1 JOURNEE TYPE



8.2 LES DIFFERENTS TEMPS DE REPAS

Durant le temps du midi (12h00 – 13h00), les enfants mangent au restaurant scolaire.

Les temps de repas sont organisés de manière à inviter les enfants à goûter à tous les aliments pour une éducation alimentaire équilibrée.

Le repas est un moment convivial et respectueux. Pour cela l'enfant doit se sentir en sécurité et avoir la possibilité de vivre ce moment à part entière.

Les animateurs sont présents avec les enfants du début jusqu'à la fin du repas.

Le repas est un moment privilégié de discussion et d'échanges.

Le moment du goûter est l'occasion de faire un bilan journalier avec les enfants.

L'animateur veille à ce que chaque enfant s'exprime. Il tient compte des remarques dans ses préparations futures.

8.3 LE TEMPS D'ACCUEIL

L'animateur est disponible, garant de la sécurité affective et de la sécurité physique au fur et à mesure de l'arrivée des enfants.

Il garantit que chaque enfant puisse participer aux ateliers de son choix en mettant en place des règles de vie.

8.4 LES ACTIVITES

L'activité au sein de l'accueil de loisirs se fait en fonction des objectifs pédagogiques, elle reste cependant ouverte en prenant en compte l'envie de l'enfant.

Les activités sont adaptées à l'âge, aux capacités, aux besoins et au rythme de l'enfant.

L'animateur est référent : le rangement fait partie intégrante de l'activité et sa préparation est réalisée en amont.

Un retour au calme est nécessaire après l'activité.

8.5 L'EVALUATION DU PROJET CONCERNANT LES VACANCES

Le temps de l'évaluation est important parce qu'il permet de mieux comprendre ce qui a été réussi, mais aussi de faire le point sur les erreurs commises pour améliorer les actions futures. L'évaluation est un acte important pour les projets à venir. Elle nécessite une prise de recul par rapport au quotidien, constater si les objectifs visés par le projet pédagogique ont été atteints, si les moyens mis en œuvre ont été suffisants et efficaces.

L'évaluation est réalisée à partir des données et retours des différents acteurs concernés.

ANNEXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Chaque année, les séjours que constituent les petites et grandes vacances viennent compléter le projet pédagogique de l'année et sont annexés à ce dernier.

Cette annexe reprend les objectifs pédagogiques annuels et décline ceux spécifiques à thématique prise pour le séjour concerné. Le but est de proposer aux enfants des activités leur permettant de développer leur psychomotricité et leur créativité avec la mise en place d'animations favorisant la socialisation et le développement de leur personnalité, à leur rythme, dans différents domaines : ateliers manuels, jeux en extérieurs et sorties etc.

Le contenu des animations et le discours des animateurs sont adaptés en fonction des niveaux. L'équipe d'animation est composée de l'équipe de l'année et/ou d'animateur dit saisonniers., en remplacement des agents en congés.

Pour le bon déroulement de ces interventions, chacun s'engage, à son niveau à respecter certaines règles.

1. LA DIRECTION DU CENTRE

S'ENGAGE À :

- Faire respecter les consignes de sécurité que ce soit dans ou en dehors du centre
- Faire respecter les consignes et la discipline à tout moment de l'activité
- Connaître les objectifs et le déroulement de l'animation
- Suivre et participer attentivement aux activités menées par l'animateur pour pouvoir en faire une évaluation à la fin des séances
- Mettre à disposition le matériel nécessaire aux interactions
- Exploiter entre et après les séances les notions abordées lors des interventions

2. L'ANIMATEUR

S'ENGAGE À :

- Définir en amont avec l'animateur les objectifs pédagogiques, le contenu de l'intervention et les outils utilisés afin de s'adapter au mieux au niveau et au besoin des élèves
- Mener une animation de qualité en respectant tous les objectifs pédagogiques définis auparavant
- Coordonner différents groupes s'il y a plusieurs ateliers
- S'adapter au niveau des enfants que ce soit en langage ou en activité
- Motiver les enfants pour un meilleur investissement et une meilleure compréhension
- Intervenir en cas de non-respect des consignes liées à l'activité lors des interventions

3. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE CETTE SEMAINE

- ✓ Donner la possibilité aux enfants de rentrer dans une bulle imaginaire débordant de créativité et de curiosité
- ✓ Apprendre en s'amusant avec des outils adaptés aux tranches d'âges et aux programmes
- ✓ Développer l'aspect collectif, l'entraide durant ces activités
- ✓ Rendre les enfants acteurs de tous les moments partagés
- ✓ S'approprier différents environnements par le biais des sorties
- ✓ Permettre l'épanouissement et le développement harmonieux de chaque enfant sur les plans physiques, psychologiques, affectifs et intellectuels

Chaque animateur présente son activité à son groupe. Cette activité devra être préparée à l'avance, avec le matériel nécessaire. Pendant ces temps d'activités, les animateurs veillent à impliquer les enfants dans la préparation, la mise en place, le déroulement ainsi que le rangement du matériel

4. PROGRAMME DES ANIMATIONS

La plaquette du séjour est intégrée à l'annexe ;

Elle est mise sur le site de la ville,

Elle est apposée sur les espaces d'affichage de l'accueil de loisirs

Elle est également visible sur le blog du centre

